



## Un mois de mai actif et engagé avec le SNUipp-FSU !

**Jeudi 9** (grève)

**Samedi 11** (Pique Nique revendicatif à 11h au Théâtre de Verdure à Nice côté mer),

**Samedi 18** - Manif nationale à Paris

**Participez au financement du déplacement en abondant la cagnotte .**



La Cagnotte solidaire est **ICI**



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**

# 2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°78

**Sommaire** : Grève 9 mai, EPLESF, Direction, Maternelle, Annonces école, Temps partiel, Classe exceptionnelle, hors classe, Mouvement, Stages Min, Indemnités, Appel, Mayotte, retraite



**On ne marche pas ! On défile !  
Tous ensemble maintenir la pression !**

**Grève le JEUDI 9 mai** avec l'ensemble des fonctionnaires et manifestation nationale le 18 mai, les enseignantes et les enseignants des écoles vont une nouvelle fois se mobiliser pour revendiquer l'abandon des projets de loi « école de la confiance » et de « transformation de la Fonction publique ».

Le 9 mai, avec l'ensemble des syndicats de fonctionnaires, le SNUipp-FSU appelle donc les PE à se mettre en grève pour dire non à la réforme de la Fonction publique et exiger l'abandon du projet de loi Blanquer. Une exigence qui sera au cœur de la manifestation nationale du 18 mai à Paris pour hausser encore le niveau de la contestation.

**Place Masséna 10 heures**  
puis Avenue de Verdun, Promenade des Anglais, retour sur Masséna, J. Jaurès, Garibaldi.

**LIRE LA SUITE**

Déclaration d'intention de grève à faire **AVANT le LUNDI 6 Mai ICI**



Etat de la mobilisation dans votre école utilisez le lien ci-dessous  
<https://mobilisation.snuipp.fr/06/greve-9-mai>



## **Le Sénat retoque les EPLESF : premier acquis de l'action syndicale !**

À l'unanimité, la commission culture et éducation du Sénat a voté la suppression de l'article 6 quater de la loi Blanquer qui permettait la création d'« établissements des savoirs fondamentaux ». Un premier bougé suite aux fortes mobilisations enseignantes et des familles mais à suivre... Le texte va encore évoluer et c'est l'ensemble de la loi qui doit être abandonné au profit d'un autre projet à la hauteur des enjeux. #EnGrèveLe9 et #ÀParisle18

Les oppositions aux « établissements des savoirs fondamentaux » n'étaient donc pas des « bobards » comme dénoncés par le ministre de l'Éducation nationale au lendemain des fortes mobilisations du 30 mars. La commission de la culture et de l'éducation du Sénat le 30 avril après-midi a adopté à l'unanimité la suppression de l'article 6 quater qui créait la possibilité « d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » (EPLSF), soit des regroupements d'écoles avec un collège sous l'autorité hiérarchique de ce dernier et avec seulement un ou plusieurs « chefs d'établissements adjoints » dont un pour s'occuper du primaire. Aussitôt le SNUipp-FSU a alerté sur la méthode et les risques.

**Lire la suite**

**D'où l'importance de se mobiliser toujours massivement avec la grève du 9 mai et la manifestation à Paris le 18 mai.**

**C'est l'ensemble de la loi à laquelle le gouvernement doit renoncer pour construire avec le monde enseignant, les parents un autre projet pour l'école, à la hauteur des enjeux, participant à la lutte contre les inégalités sociales et scolaires.**

---



## **Non à la loi Blanquer : j'écris au ministre en un clic**

Pressé par les mobilisations, le Président a multiplié les annonces sur l'école. Mais sans moyens supplémentaires, on en restera aux annonces.

Avec la loi Blanquer, les moyens se résumeront à des contractuels et des étudiants en responsabilité de classe. Sans compter une école sous la coupe du collège et des cadeaux financiers pour l'école privée ! Ce n'est pas ce projet dont l'école a besoin.

Écrivons au ministre pour dire **NON** à cette loi.

[ECRIRE au Ministre](#)



## **Direction d'école : le dossier n'est pas clos !**

Compte rendu de la séance du 30 avril 2019 du Groupe de Travail sur la Direction d'école dont le SNUipp-FSU avait réclamé la réunion à l'IA. Le SNUipp-FSU maintient et renouvelle des revendications départementales pour améliorer les conditions d'exercice concrètes. Ces propositions feront l'objet d'une proposition d'action collective à l'occasion de l'acte II des Etats Généraux de la Direction d'Ecole le jeudi 23 mai à Nice.

**Lire le compte rendu complet du GT direction**



## Des annonces pour l'école : oui, mais comment ?

Sous la pression des mobilisations enseignantes qui enflent depuis plusieurs semaines contre une loi Blanquer qui va accroître les inégalités sans apporter de vraies réponses aux urgences de l'école, le président de la République a multiplié les annonces à l'occasion de sa conférence de presse.

[Lire la suite](#)



## Une autre ambition pour la maternelle

Les organisations réunies au sein du Forum maternelle, dont le SNUipp-FSU, ont été reçues au ministère. L'occasion de rappeler leurs exigences pour le cycle 1 : le maintien d'écoles maternelles avec une direction propre, des finalités éducatives qui embrassent l'ensemble des domaines d'apprentissage et pas seulement resserrées sur le vocabulaire ou la préparation à l'élémentaire, ainsi qu'une amélioration significative des conditions d'enseignement.

[Lire la suite](#)



## Les 1ers refus de TEMPS PARTIEL viennent de tomber !

L'école de la bienveillance...(sic)

Ils ont été adressés dans les boîtes professionnelles.

Ils font suite aux entretiens qui se sont déroulés les 22 et 23 avril derniers chez les IEN.

Les collègues concernés par un refus peuvent saisir la CAPD.

Attention aux délais ! A FAIRE AVANT le 17 MAI

Le SNUipp-Fsu met à disposition comme l'an dernier des modèles de saisine de la CAPD pour chaque collègue qui se ferait refuser sa demande de temps partiel.

Cette atteinte aux droits des personnels est inacceptable, la bataille s'annonce difficile et âpre mais l'IA trouvera face à lui un SNUipp-Fsu déterminé !

**LIRE : : [ici](#)**



## La campagne 2019 est ouverte jusqu'au 17 mai .

Candidature à formuler en remplissant une fiche de candidature au travers de l'outil de gestion internet I-Prof (vivier 1) entre le 29 avril 2019 et le 17 mai 2019.

A cette occasion, il est demandé aux enseignants éligibles de renseigner leur CV sur Iprof (vivier 1 et vivier 2)

**Modalités, barèmes..**

**[Fiche de contrôle syndical à nous renvoyer par mail](#)**

**[Notre dossier et la fiche de contrôle syndicale ici](#)**

---



**Une note de service publiée au BO du 21 mars 2019 fixe les règles d'avancement à la hors classe des PE au titre de l'année 2019. Un avancement que les CAPD du printemps auront à examiner.**

La campagne 2019 d'avancement à la hors classe est lancée et une note de service publiée dans le BO du 21 mars 2019 en fixe les règles. Le principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide, y est rappelé. Le taux de promotions, qui était de 13,2% en 2018 passe à 15,1% cette année.

Conformément aux engagements pris par le ministère, le ratio pro/pro des PE passe nationalement de 13,2 % en 2018 à 15,1 % en 2019, soit une augmentation du nombre de promu-es de 1 945. Ce ratio passera à 17% en 2020, il sera alors identique à celui du second degré.

**Par ailleurs dans le cadre des discussions préalables à la publication de la note de service "hors classe", le SNUipp-FSU a obtenu :**

- que la situation des personnels en fin de carrière fasse l'objet d'une attention particulière (situation des ex instits partant prochainement à la retraite) ;
- que les critères de départage soient décidés en CAPD.

Cela pourrait permettre que l'AGS soit le premier critère de départage à barème égal.

**Nous continuons à revendiquer la prise en compte de l'Ags totale comme premier élément de barème.**

## **Notre dossier ici**



**COURRIER  
À l'IA**

**BAREME HORS-CLASSE**

Le SNUipp-FSU s'adresse à nouveau à l'IA : **Lire ici**

**L'AVIS du Dasen à suivre dans Iprof. Ne pas tenir compte de la date du 26 avril.**

**Fiche syndicale de suivi et notre dossier ici**



**Modèle de recours pour une éventuelle contestation de l'avis de l'an dernier [ici](#)**

**[Copie au SNUipp-FSU](#)**

**[Une dotation en hausse pour 2019 : 483 possibilités pour l'académie contre 418 l'an dernier !](#)**

---



**[Mouvement 2019 : le saut dans l'inconnu !](#)**

Bugs à répétition, règles chamboulées, autant dire que le mouvement 2019 ne se déroule pas de façon sereine. Au centre des inquiétudes : l'obligation de vœux géographiques larges, le risque de nomination à titre définitif sur des postes non désirés mais aussi la publication tardive des premiers résultats en juin.

Un poste non désiré mais à titre définitif, une affectation à plusieurs dizaines de kilomètres, un rapprochement de conjoints impossible, voici quelques-unes des situations craintes par les enseignantes et enseignants des écoles participant au mouvement 2019. Ce moment essentiel dans la carrière a été affecté cette année par de nouvelles règles imposées et non validées par le SNUipp-FSU en intersyndicale mais aussi de nombreux bugs.

**[Lire la suite](#)**

**[Notre dossier ici](#)**

Le SNUipp-FSU a pris contact à nouveau avec les services de l'IA.

Qui ont reçu consigne de "ne plus rien toucher" car le logiciel doit être encore "finalisé" et ne fonctionne pas comme il se doit...

De qui se moque-t-on !? Si tant est l'on peut en rire ... Entre mépris des personnels et incompetence, le tout dans une improvisation la plus totale !

Aie confiance...! (sic), l'école de la bienveillance (re sic...).

Le Ministère a beau jeu de nous rappeler nos devoirs mais qu'il s'applique aux siens ! Ou comment "tout casser" pour "casser"...

Les accusés n'ont donc toujours pas été imprimés ni du coup vérifiés. Statu-quo toujours à ce jour



Dates des groupes de travail non prévues non plus (étude des priorités, vérification des barèmes ...)

**La Capd "mouvement" prévue le 6 juin est d'ores et déjà retardée.**



**QU'ENVOYEZ au SNUipp-FSU 06 ?**

- Si ce n'est déjà fait, la **fiche de suivi syndical** pour nous permettre de vérifier le barème de chacun-e ! **ICI**

- **l'accusé de réception du mouvement + fiche bonifications** (quand il arrivera dans les boîtes mail professionnelles - A renvoyer à l'IA à : [mouvement1degre06@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr))



**Recueil de candidatures des enseignants titulaires du premier degré aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - année scolaire 2019-2020**  
**(Stages MIN)**

Les modules de formation d'initiative nationale organisés :

- pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappeï ;  
- également organisés dans le cadre de la formation continue à l'intention :

\* des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions.

\* des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires

**Fiche de candidature à transmettre à l'Inspecteur(trice) de circonscription au plus tard le lundi 6 mai 2019** avec copie au courriel suivant : [justine.ambert@ac-nice.fr](mailto:justine.ambert@ac-nice.fr)

**Circulaire IA, fiche de candidature : Tout est [ici](#)**

**GROUPE de TRAVAIL à l'IA prévu le MARDI 14 MAI pour l'étude des candidatures**

**COPIE AU SNUipp-FSU pour suivi**



## Indemnités péri éducatives

Saisie des demandes par les collègues du 13 au 26 mai  
Suivi par les directeurs du 13 mai au 2 juin

Tout est **ici**

---

## Appel à candidature



Appel à candidature poste à profil **classe relais** au collège **Saint Dalmas de Tende** prolongé jusqu'au **17 mai 2019**

Voir **ICI**

---



## Mutation à Mayotte des personnels enseignants des premier et second degré détenant la certification Français langue seconde- rentrée 2019.

Note de service n° 2019-037 du 11-4-2019 (NOR **MENH1907122N**)

A noter que la date limite de dépôt des dossiers (complets ) de candidature auprès de l'IEN est **fixée au 7 mai 2019**.

---



**SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**



**CALCULEZ votre retraite:** <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

### **Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension peu être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

### **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06 :** <http://06.snuipp.fr> -

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 -

**SNUipp National :** <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)